

<p>Date de convocation : 18/11/2023</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	---

Le vingt-trois novembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Fanny MOURIER, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER) Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD) Thierry SABOT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Absente : Colette MORIN (1).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation du complexe sportif – demande de subvention DETR 2024.

DCM 20231123-1

Monsieur Le Maire informe qu'il convient de déposer les dossiers au titre de la DETR avant le 1^{er} décembre 2023.

Il propose de déposer le dossier de la réhabilitation du complexe sportif dont le plan de financement est le suivant :

DEPENSES en HT		RECETTES	
HONORAIRES AMO	2 850.00 €	DETR (55 %)	515 813.00 €
HONORAIRES MOE	19 750.00 €	REGION (25 %)	230 000.00 €
ACQUISITION GARAGES	10 000.00 €	AUTOFINANCEMENT (20 %)	186 452.61 €
DEMOLITION GARAGES	10 000.00 €		
DEPLACEMENT TRANSFORMATEUR	75 158.20 €		
TRAVAUX	770 590.00 €		
IMPREVUS	43 917.41 €		
TOTAL	932 265.61 €	TOTAL	932 265.61 €

AR Prefecture

043-214300873-20231123-DCM20231123_1-DE
Reçu le 30/11/2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, :

- Approuve le projet de réhabilitation du complexe sportif ;
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite de Monsieur Le Préfet une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2024 ;
- Dit que les dépenses relatives à ce sujet seront instruites au Budget Primitif ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,

Christophe MOULIN

AR Prefecture

043-214300873-20231123-DCM20231123_1-DE
Reçu le 30/11/2023